

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
François Page,	siège 4
René St-Pierre,	siège 6

Les conseillers suivants sont absents :

Line Pellerin	siège 3
Saül Bergeron	siège 5

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024
4. INFORMATIONS / COMITÉS
 - LOISIRS
 - RÉGIE DES DÉCHETS
 - RÉGIE INCENDIE
 - BIBLIOTHÈQUE
 - CDÉ
 - MADA
 - MRC
 - MUNICIPALITÉ
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER
 - 5.2 ADOPTION RÈGLEMENT 204A-2024
 - 5.3 PAIEMENT PRIME 50\$
 - 5.4 RÉSULTAT APPEL D'OFFRES POUR PANNEAU LUMINEUX
 - 5.5 ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC SAINT-WENCESLAS
 - 5.6 CHANGEMENT PORTE BUREAU MUNICIPAL
 - 5.7 STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL
 - 5.8 OFFRE DE SERVICES BRISSON PAYSAGER
6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES
 - 6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-10-114

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

2024-10-115

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Page appuyé par monsieur René St-Pierre et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire avec la modification d'un montant touchant les taxations sur les formations.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Le show d'humour le samedi 19 octobre
- Préparation du Noël des enfants (8 décembre)
- Préparation de l'AGA et de l'AGE (21 novembre)

RÉGIE DES DÉCHETS

- Contrat donné à Gesterra pour la gestion des plastique agricoles pour une période de 12 mois. Le point de dépôt demeure à la Ferme Bibomeau.
- La Régie a procédé à deux (2) embauches (administration).
- Pour financer les mises à niveau des Écocentres, une marge de crédit est ouverte.
- Dans le dossier des matières organiques, le MAMH refuse le partenariat. Un appel d'offre sera lancé sans partenariat pour faire avancer le dossier.

RÉGIE INCENDIE

- La Régie a reçu une offre de service de la FQM pour le projet de regroupement des services administratifs des services incendies de Saint-Wenceslas, Saint-Célestin, Sainte-Eulalie.
- Journée porte ouverte tenue le dimanche 6 octobre.
- Les pompiers seront présents le 31 octobre pour sécuriser la cueillette de friandises par les enfants pour l'Halloween.
- L'inspection des bâtiments agricoles sera réalisée auprès des agriculteurs consentants.
- Une rencontre aura lieu le 10 octobre prochain pour discuter du regroupement des services administratifs.

BIBLIOTHÈQUE

- Les statistiques 2023 de notre bibliothèque sont disponibles. En voici les grandes lignes

% de la population (abonnement)	19% pour Aston-Jonction (la moyenne pour la région étant de 17%)
Nombre de prêts	920
Nombre de prêts inter - bibliothèque	319

- Des remerciements sont faits à tous les bénévoles de la bibliothèque

CDÉ

- Dépôt de subvention Projets d'ici – Desjardins (25 000 \$)
- Réunion du 10 septembre avec le dépôt d'un Code d'éthique, d'un Guide de l'employé et d'un Guide du précieux bénévole.
- Embauche de madame Marie-Prisylla Bergeron

MADA

Ce point est reporté à la prochaine rencontre compte tenu de l'absence de la responsable de ce dossier.

MRC

Monsieur François Page fait ce rapport puisqu'il a remplacé madame la mairesse à la réunion de la MRC.

- Résolution d'appui pour l'entretien des cours d'eau sera transmise au ministère de l'Agriculture

MUNICIPALITÉ

- Disposition des feuilles d'arbres aux loisirs d'Aston.
- Nouveau luminaire au 2525, 10^e rang installé pour augmenter la visibilité et la sécurité. (PPA-CE)
- Travaux de voirie (asphalte chaude 10^e rang et rue Vigneault) – Subvention de Carrière et sablière.
- Changement d'un égout pluvial sur la rue de Courval (TECQ).
- Panneaux Solaires – Dépôt au FRR ou Plan Climat au prochain conseil.
- Eaux usées – Réunion le 21 octobre avec M. Martel pour en discuter.
- Vente d'un terrain en zone industriel
- Subvention MRC - Plan climat : Accélérer la transition climatique locale (ATCL)
 - o Fonds de 332.7m \$ géré par le MAMH pour le ministère de l'environnement.
 - o 25 octobre 2024 – 80% - travaux sur 5 ans.
 - o Pour réduction des GES et pour adaptation aux changements climatiques.
 - o Fonds 332.7m \$.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Pavage veilleux	Asphaltage et réparation d'un pluvial	38 630,17 \$	7280
Canadien National	Paiement du 4e trimestre 2024	1 210,50 \$	7281
RIGIDBNY	Versement RIGIDBNY 10/12	3 808,96 \$	7282
RISI de Bulstrode	Quote part annuelle 4/4	16 641,99 \$	7283
SQ finance	Quote part annuelle 2/2	23 727,00 \$	7284
FQM	Service professionnel et juridique	3 838,72 \$	7285
Réfrigération SP	Entretien de l'air climatisé (garantie)	240,01 \$	7286
Citation Buropro	Papeterie	45,02 \$	7287
La belle Québécoise	Diesel et gaz	147,66 \$	7288
	Total des chèques	88 290,03 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paielement
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	313,94 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Ajout d'un luminaire #50	505,89 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 37 à 40 (4 semaines)	1 356,60 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 37 à 40 (4 semaines)	4 022,36 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 37 à 40 (4 semaines)	2 287,70 \$	Vir. bancaire
Alain Dubuc	Salaire période 37	169,52 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Salaire 3e trimestre	4 063,00 \$	Vir. bancaire
Liliane St-Hilaire	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
Benoit Lussier	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
François Page	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
Saúl Bergeron	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
René St-Pierre	Salaire 3e trimestre	872,12 \$	Vir. bancaire
Greco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Paielement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Tablettes rétractables (CIUSSS)	69,97 \$	Vir. bancaire
Canva	Logiciel annonces	149,99 \$	Visa
Ministère	Lettres patentes	5,00 \$	Visa
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
Total des virements		19 888,46 \$	

2024-10-116

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire appuyé par monsieur René St-Pierre et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 ADOPTION RÈGLEMENT 204A-2024

2024-10-117

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

QUE le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction adopte le règlement 204A-2024, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

Adopté

5.3 PAIEMENT PRIME 50\$

2024-10-118

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil traitent un nombre important de dossiers et, que parfois, divers comités de suivis et d'études se forment pour répondre à un besoin ;

CONSIDÉRANT que lesdits comités se réunissent dans le but d'analyser les informations pertinentes relatives à un dossier précis et de façon ponctuelle ;

CONSIDÉRANT que ces comités ne relèvent pas nécessairement d'organisation légalement constituée ;

CONSIDÉRANT que ces réunions supplémentaires demandent un investissement accru de temps et génèrent des déplacements additionnels pour les membres du Conseil y siégeant;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.1 du règlement 204A-2024 décrétant le traitement des élus, un ajustement en fonction de la charge de travail est prévu par une allocation de 50 \$ qui est octroyée pour chacune des rencontres de travail auprès des organisations qui ne prévoient pas d'allocation pour leur administrateur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

D'AUTORISER le paiement de l'allocation de 50 \$ aux membres du Conseil, pour chaque présence à un nouveau comité de suivis et d'études pour lequel l'organisation ne prévoit pas d'allocation, ainsi que les frais de déplacement reliés à ces rencontres le taux en vigueur dans la municipalité et ce rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Adopté

5.4 RÉSULTAT APPEL D'OFFRES POUR PANNEAU LUMINEUX

Voici le résultat de l'ouverture des soumissions :

ENTREPRENEUR	MONTANT AVEC TAXES
LUMICOM	40 218.26 \$
MELTING ICE CUBE	42 540.76 \$
LIBERTÉ VISION	50 833.90 \$

2024-10-119

PANNEAU LUMINEUX

ATTENDU que la municipalité d'Aston-Jonction a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour un panneau lumineux ;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont soumis des prix suite à cette appel d'offres ;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme cadre avec l'estimation préliminaire faite par la municipalité d'Aston-Jonction ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Lumicom** pour la somme de 40 218.26 \$, taxes incluses. **Il est également résolu** d'autoriser monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier, à passer des dépenses pour la réalisation de ce projet, incluant la base de béton et le raccordement électrique.

Adopté

5.5 ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC SAINT-WENCESLAS

2024-10-120

CONSIDÉRANT qu'il y a 2.1 kilomètres de routes dans le 9^e rang qui touchent la municipalité de Saint-Wenceslas à 50% et la municipalité d'Aston-Jonction à 50% ce qui donne une portion de 1,050 mètres appartenant à chacun ;

CONSIDÉRANT qu'il y a 873 mètres sur la route de la voie ferrée qui appartient à la municipalité de Saint-Wenceslas et que le déneigeur de la municipalité d'Aston-Jonction doit tout de même se retourner à la jonction du 9^e rang qui se trouve sur le territoire de Saint-Wenceslas ;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aston-Jonction souhaite compenser le déneigement de la portion du 9^e rang lui appartenant, soit 1 050 mètres avec la portion de la route de la voie ferrée de 873 mètres qui appartient à Saint-Wenceslas;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Wenceslas adoptera la résolution à son conseil du 7 octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **PARTAGE** avec la municipalité de Saint-Wenceslas 50% des coûts de déneigement pour la portion du 2.1 kilomètres du 9^e rang.
2. **ACCEPTÉ** de compenser les coûts de déneigement du 1 050 mètres du 9^e rang et du 873 mètres de la route de la voie ferrée, ce qui donnerait un nombre de 177

mètres que la municipalité d'Aston-Jonction devrait rembourser à la municipalité de Saint-Wenceslas.

Il est également résolu que la municipalité de Saint-Wenceslas s'occupera du déneigement de la route du 9^e rang et que la municipalité d'Aston-Jonction se chargera du déneigement du 873 mètres de la route de la voie ferrée.

Adopté

5.6 CHANGEMENT PORTE BUREAU MUNICIPAL

Le budget pour le changement des deux portes du bureau municipal se chiffre à 6 350 \$ par porte, peu importe la grandeur. Ce projet est inclus dans la programmation de la TECQ.

2024-10-121

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux présentée pour la TECQ ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la structure actuelle du bâtiment complique l'agrandissement de la porte avant, sans la modification de la charpente de l'immeuble ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **CHANGE** la porte de façade (rue Principale) pour une porte de même grandeur ;
2. **ACCORDE** le contrat à Vitrierie Vaillancourt pour la somme de 6 350 \$, plus taxes ;
3. **DEMANDE** le changement du coupe-froid de la porte arrière (rue Lupien) ;
4. **ALLOUE** la balance de la TECQ à l'amélioration énergétique des installations des Loisirs ;
5. **AUTORISE** monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier, à passer toutes les dépenses reliées à ce projet.

Adopté

5.7 STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL

La municipalité a trois (3) options pour la modification du stationnement du bureau municipal, soit :

Option 1 : Fermer le stationnement donnant sur la rue Principale et le réensemencer en pelouse, tout en laissant un espace pour l'installation du panneau lumineux

Option 2 : Refaire le stationnement donnant sur la rue Lupien

Option 3 : Déplacer le stationnement donnant sur la rue Lupien à l'arrière de l'immeuble et de réensemencer l'ancien site

	Option 1	Option 2	Option 3
Coût en excluant le pavage lorsque requis	2 150\$	6 325\$	9 650\$

STATIONNEMENT

2024-10-122

ATTENDU que la municipalité d'Aston-Jonction a reçu une offre de prix pour la réalisation du stationnement au bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur François Page et résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **DÉSIRE** réaliser l'**option 1** soit la fermeture du stationnement donnant sur la rue Principale et le réensemencement en pelouse, tout en laissant un espace pour l'installation du panneau lumineux ;
2. **ACCORDE** le contrat à **Excavation Paillé** pour la somme de 2 150\$, plus taxes.
3. **AUTORISE** monsieur François Noël, directeur général et greffier-trésorier, à passer toutes les dépenses reliées à ce projet.

Adopté

5.8 OFFRE DE SERVICES BRISSON PAYSAGER

Ce point est reporté à la prochaine séance.

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Pour le mois de septembre il y a un permis de rénovation émis pour une valeur des travaux de 0 \$, puisqu'il s'agit d'une prolongation de permis.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

On questionne les délais pour les changements des chèques pour les paiements des taxes municipales.

On interroge les membres du conseil concernant la possibilité donnée aux petites municipalités de réduire le nombre de conseiller, soit de passer de 6 à 4. Cette optique a été évalué par les élus et ne désirent pas donner suite à cette possibilité. Selon eux, il est primordial d'avoir plusieurs compétences autour de la table pour la réalisation de tous les dossiers.

On souligne qu'aucun remerciement n'a été fait à monsieur Georges Boudreault suite à son départ comme inspecteur municipal. Une reconnaissance sera faite sous peu.

On demande également qui remplacera monsieur Boudreault à titre d'inspecteur municipal. Pour l'instant, le service de voirie de Daveluyville assure le service.

La dernière question concerne le panneau lumineux, à savoir quand ce panneau sera installé. Le tout devrait se faire d'ici la fin de l'automne.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-10-123

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20 h.
Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé les résolutions, ayant les numéros : 2024-10-114, 2024-10-115, 2024-10-116, 2024-10-117, 2024-10-118, 2024-10-119, 2024-10-120, 2024-10-122 et 2024-10-123, apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Au sens de l'article 142 (3), madame la mairesse exerce son droit de veto sur la résolution numéro 2024-10-124.

Christine Gaudet,
Mairesse